

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 231-232

**Rubrik:** Finances : la Suisse et l'espace des paiements en euros

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vés était de démontrer le potentiel de l'énergie solaire. Une autre équipe suisse prévoit déjà d'effectuer un tour du monde avec un bateau solaire de 30 m de long et 16 m de large, le *PlanetSolar*. L'engin devrait atteindre la vitesse moyenne de 18,5 km/h.

## L'avion

Dans ce domaine, personne n'ignore le projet fou de Bertrand Piccard de faire le tour du monde en avion solaire. Cet engin très sophistiqué et réalisé avec le concours des Écoles polytechniques fédérales se nomme *Solar Impulse*. Le projet dont *Suisse Magazine* s'est sou-

vent fait l'écho vise à faire décoller et voler de façon autonome, de jour comme de nuit, un avion propulsé exclusivement à l'énergie solaire avec à terme la réalisation d'un tour du monde sans carburant ni pollution. Si tout va bien, ce tour du monde en cinq escales devrait se dérouler en mai 2011... Le pari peut paraître un peu fou, tant les contraintes physiques et techniques sont nombreuses, mais de nombreuses entreprises et organismes célèbres ainsi que l'École polytechnique fédérale de Lausanne apportent leurs contributions scientifiques et financières au projet de cet avion dont l'envergure de 80 mètres dépasse celle de l'*Airbus A380* !

## L'homme volant

Comment ne pas finir avec le premier et unique homme volant, le Suisse Yves Rossy qui, le 26 septembre dernier, a réussi son pari de traverser la Manche de Calais à Douvres avec son aile à réaction. Il a parcouru les 35 kilomètres en 13 minutes, à une vitesse moyenne de plus de 200 km/h. « *FusionMan* » a été largué d'un avion à une altitude de 2 500 m, a allumé ses réacteurs et, à la fin de son parcours, a atterri en parachute. Qui a dit que les Suisses sont des gens sages ?

DENIS AUGER

## Finances

# La Suisse et l'espace des paiements en euros

Si la Suisse ne fait pas partie de l'Union européenne, elle est loin de rester isolée. Exemple parmi d'autres : la place financière helvétique fait bien partie de l'espace unique des paiements en euros. Petite explication.

Avec l'apparition des pièces et des billets en euros en janvier 2002, l'Europe monétaire est devenue une réalité tangible pour les citoyens européens. Pour l'Europe des paiements scripturaux, c'est encore loin d'être le cas. La faute en revient à un certain cloisonnement des espaces bancaires nationaux, notamment sur les plans juridique et technique et à la non-harmonisation européenne des droits applicables aux moyens de paiements. C'est pour répondre à ce défi que la communauté bancaire européenne, sous l'égide de l'Eurosystème et de la Commission européenne a lancé en 2002 le projet SEPA (Single Euro Payments Area).

Le but ? Un espace européen dans lequel tous les citoyens, toutes les sociétés, tous les acteurs économiques auront la possibilité d'émettre et de recevoir des paiements en euros, à l'intérieur des frontières nationales ou au-delà, sous les mêmes conditions, en application des mêmes droits et obligations et ce, quelle que soit leur résidence. Le projet est mis en œuvre

par le Conseil européen des paiements (EPC : European Payments Council) qui comprend des établissements financiers de l'Union européenne mais aussi de Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein et... de Suisse.

Car, dès 2005, la place financière suisse avait conclu qu'une participation de la communauté bancaire suisse serait souhaitable et avantageuse sur le plan économique. En 2006, la Suisse était admise dans le cercle des États membres du SEPA... Que ce soit pour les établissements financiers de l'UE ou pour les banques suisses, la participation aux procédures SEPA est facultative dans un premier temps. Pour y participer, l'établissement financier doit signer un accord d'adhésion et garantir ainsi à l'EPC qu'il respecte sans réserve les ensembles de règles du SEPA. Bref, les banques suisses devront respecter les règles de concurrence qui s'appliquent à l'espace unique lorsqu'elles effectuent des paiements en euros. Mais bien qu'elles soient liées aux

ensembles de règles de l'EPC, elles ne sont pas soumises aux règlements et directives de l'UE. Sont donc exceptés par exemple les paiements assujettis à un règlement tarifaire aux termes de l'ordonnance 2560/2001, puisque cette ordonnance ne s'applique pas à la Suisse.

Quant aux futurs moyens de paiement européens, ils sont au nombre de trois : le virement SEPA, le prélèvement SEPA et les cartes de paiements. À partir du 28 janvier prochain (virements), ces moyens de paiement coexisteront avec les instruments nationaux qui disparaîtront progressivement à partir de fin 2010. Pour les banques, cela signifie l'adaptation des contrats, de l'information à diffuser aux clients et plus généralement un changement des méthodes de gestion.

